



15ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 36805 | De M. Olivier Dassault (Les Républicains - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports | | Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports |
| Rubrique > enseignement | Tête d'analyse > Pratique de la relaxation à l'école | Analyse > Pratique de la relaxation à l'école. |
| Question publiée au JO le : 02/03/2021 Question retirée le : 09/03/2021 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la pratique de la relaxation à l'école. À la maison ou à l'école, la jeunesse est de plus en plus exposée aux écrans, que ce soit à travers des ordinateurs, des tablettes, des smartphones, de la télévision ou des consoles de jeu. Ce temps passé pourrait être responsable de dommages voire de troubles de leur développement et de leur santé (fatigue, stress). Presque un jeune sur deux souffre d'une myopie, soit le double de personnes touchées chez les 55 - 59 ans. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte mener des expérimentations dès l'école maternelle afin de sauvegarder la vision des enfants, par la relaxation visuelle et par des techniques consistant en des exercices simples, naturels et non coûteux. De tels ateliers ont déjà montré leur efficacité pour mieux appréhender l'usage des écrans et améliorer les capacités d'attention des élèves. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.